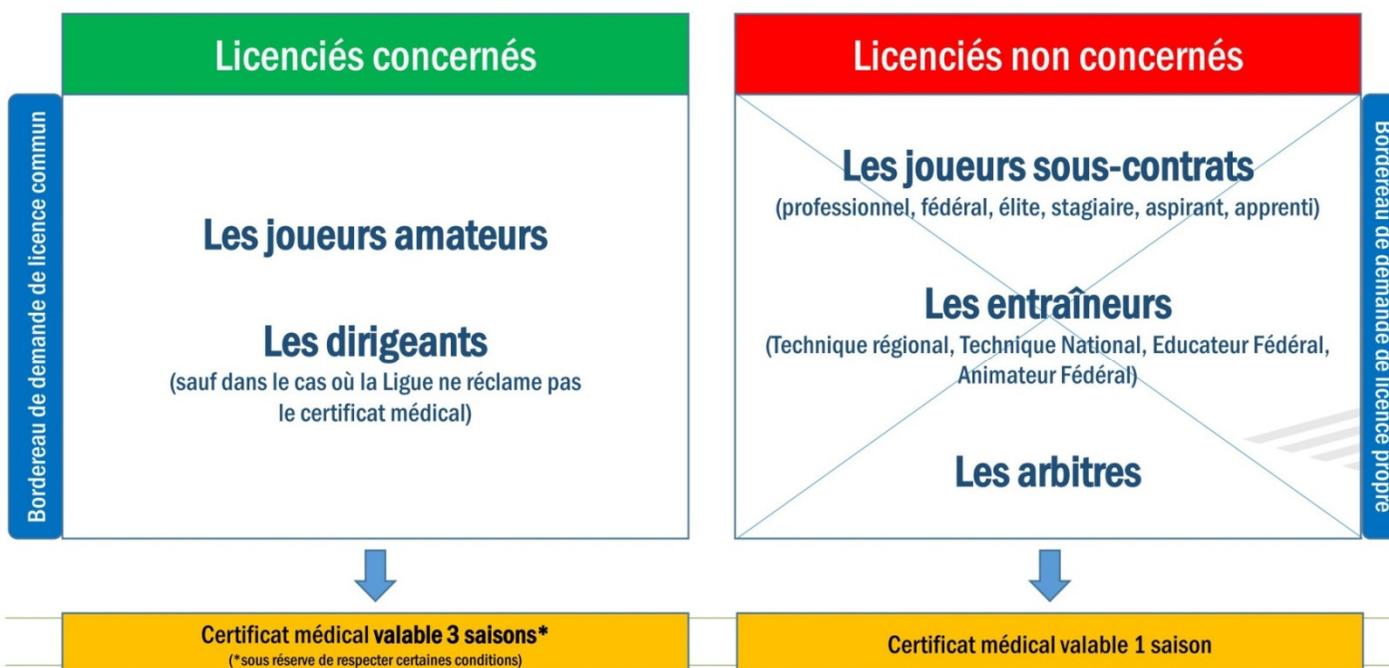


# REFORME DU CERTIFICAT MEDICAL

A partir de la saison 2017/2018

**Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons\***

(\*sous réserve de respecter certaines conditions)



# DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE LICENCE

A partir de la saison 2017 / 2018  
la FFF évolue et **dématérialise ses licences**



**Et en match, ça change quoi ?**

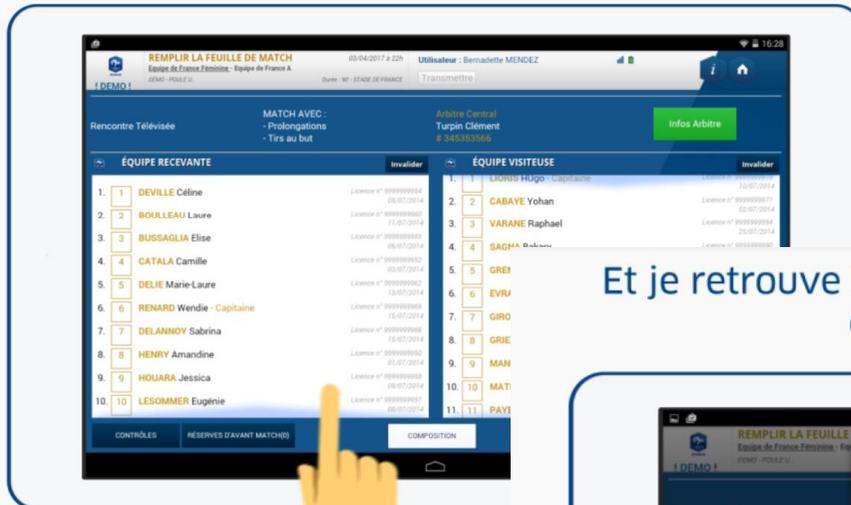


**Saison 2017/2018**

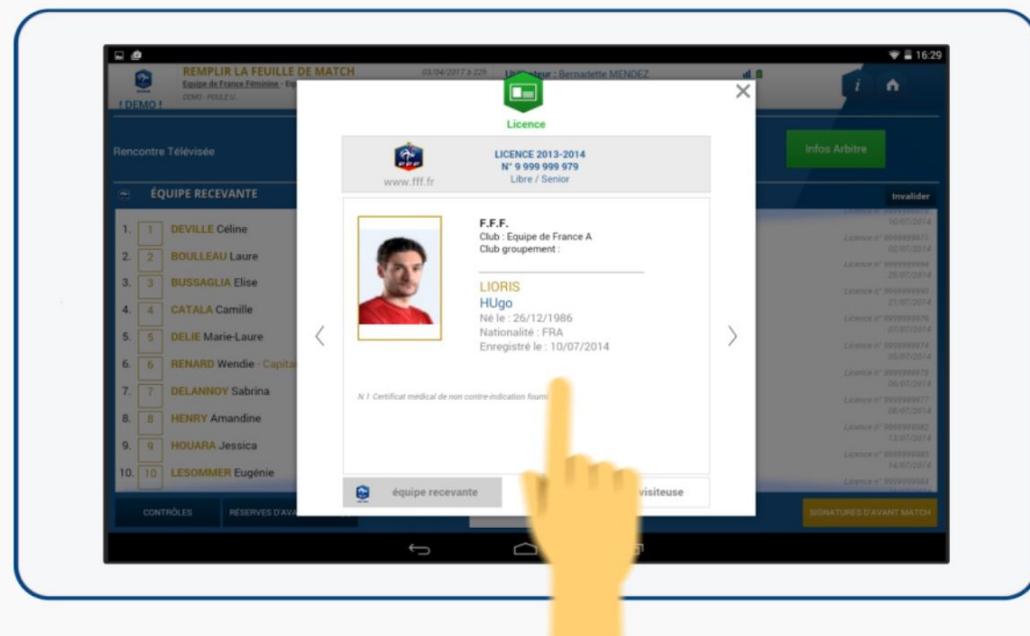
# DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE LICENCE

## 1 . En compétition avec utilisation de la FMI

J'utilise l'application tablette FMI



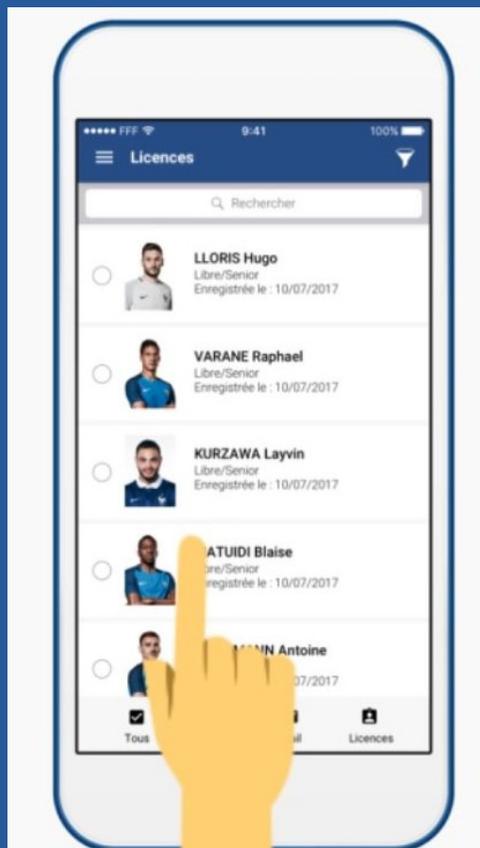
Et je retrouve l'ensemble de mes licences pour le match, qui ont une valeur officielle



## DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE LICENCE

2. En compétition si la FMI est indisponible (utilisation feuille de match papier)

Les dirigeants de chaque club, utilisent l'application mobile **Footclubs Compagnon**



Et je retrouve l'ensemble de mes licences  
qui ont une valeur officielle



## DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE LICENCE

3. En prévision si les 2 premières solutions sont inutilisables, le dirigeant imprime le listing de ses licenciés sur papier. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football.

### Ce listing n'a pas de valeur officielle

l'Arbitre devra obligatoirement se saisir de cette/ces licence(s) imprimée(s) sur papier libre et la/les transmettre à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Edition listing licences match

Imprimé le 04/04/2017 à 18h08 par D.Deschamps



#### Equipe de France A ( 950258 )

	<b>Hugo LLORIS</b>	20/11/1986	FRA	10321125340	Libre/Senior	10/07/2017	Validée
	<b>Raphael VARANE</b>	20/11/1986	FRA	10321125340	Libre/Senior	10/07/2017	Validée
	<b>Leyvin KURZAWA</b>	20/11/1986	FRA	10321125340	Libre/Senior	10/07/2017	Validée
	<b>Blaise Matuidi</b>	20/11/1986	FRA	10321125340	Libre/Senior	10/07/2017	Validée

## DEMATERIALISATION DU SUPPORT DE LICENCE

4. le club peut également, à défaut de licence imprimée par lui-même, présenter comme auparavant :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière, si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant considérée comme une pièce d'identité non-officielle.

- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football.

**Si est présentée une pièce d'identité non-officielle, l'Arbitre ne devra la retenir, comme précédemment, que si le club adverse dépose des réserves.**

# OBLIGATION EN CAS DE NON UTILISATION DE LA TABLETTE

## RAPPEL :

Si vous utilisez la tablette, et que tout a été fait correctement, le résultat sera automatiquement affiché sur le site du District.

Si vous utilisez une feuille de match papier, le résultat ne sera pas affiché tant que le secrétaire du district n'aura pas reçu la feuille de match envoyée par le club.

## PROBLEME :

Il est arrivé à plusieurs reprises que la tablette soit utilisée et que le lundi, le résultat ne soit toujours pas affiché.

Pourquoi ? - Vous avez oublié de clôturer la feuille de match  
- Le dirigeant n'a pas transmis la feuille de match

Dans les 2 cas, de grosses difficultés pour arriver à récupérer la FMI (dans le meilleur cas) ou les éléments du match (composition des équipes, score, cartons etc ..)

C'est pourquoi, le rapport de non utilisation de la tablette a été créé depuis plus d'un an. Malheureusement, très peu d'entre vous l'utilise.

L'envoi de ce rapport est obligatoire et le non envoi sera sanctionné d'un retrait sur votre note. (voir barème avec CDA)

## Obligation d'avant match pour le club recevant :

Le club recevant doit présenter à l'arbitre de la rencontre, une tablette permettant un accès à la FMI.

Cette tablette doit être en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (charge > à 20%)

En cas de non présentation d'une tablette à l'arbitre, le club encourt une amende 50 €, prévue au règlement financier.



## District Meusien de Football Commission Départementale des Arbitres

Rue Robert Lhuette - B.P. 90158 55003 BAR LE DUC CEDEX - Tél. 03 29 79 27 49  
Site internet : <http://meuse.fff.fr> - E-mail : [secretariat@meuse.fff.fr](mailto:secretariat@meuse.fff.fr)

### RAPPORT NON UTILISATION DE LA TABLETTE

#### A ADRESSER DANS LES 24 HEURES

AU DISTRICT MEUSE DE FOOTBALL Email : [secretariat@meuse.fff.fr](mailto:secretariat@meuse.fff.fr) 06.65.60.41.99  
Copie  
A Christian LOUIS Email : [louis2457@free.fr](mailto:louis2457@free.fr) 06.74.55.39.52  
A Ludovic GERMAIN Email : [ludovicgermain@sfr.fr](mailto:ludovicgermain@sfr.fr) 06.20.29.77.97

Possibilité de le faire par SMS à condition d'inscrire les renseignements du match et votre nom

NOM Prénom du rédacteur : [REDACTED]

Qualité : [REDACTED]

Compétition : [REDACTED] Précisions éventuelles sur la compétition : [REDACTED]

N° du match : [REDACTED]

Date : [REDACTED] Heure : [REDACTED] h [REDACTED] Terrain : [REDACTED]

CLUBS		RESULTAT	
RECEVANT [REDACTED]		Buts [REDACTED]	Chiffres [REDACTED]
VISITEUR [REDACTED]		Buts [REDACTED]	Chiffres [REDACTED]
			Tirs au but* [REDACTED]

\* PROLONGATION :  OUI  NON

### MOTIF DE NON UTILISATION DE LA TABLETTE

- Absence de la tablette
- Tablette chargée à moins de 20 % et ne fonctionnant pas
- Match qui n'apparaît pas car le club n'a pas synchronisé
- Club **recevant** dont l'identifiant Footclub / mot de passe du match ne fonctionne pas
- Club **visiteur** dont l'identifiant Footclub / mot de passe du match ne fonctionne pas
- Autre : à préciser

Rédigé le : [REDACTED]

Nom et Signature : [REDACTED]

# RAPPEL UTILISATION DE LA FMI

## *Le soir du match si la tablette a été utilisée :*

Assurez-vous que le résultat du match s'affiche sur internet.

S'il n'apparaît pas → Posez vous la question : « j'ai bien clôturé la FMI ? »

## *Le lendemain du match s'il n'y a toujours pas de résultat affiché :*

Sans envoi de votre part de la fiche de non utilisation de la tablette, nous recherchons le pourquoi du problème en envoyant un SMS à l'arbitre de la rencontre, ainsi qu'au club, afin d'éviter de perdre les éléments du match.

## *Autre obligation pour le club recevant :*

Les feuilles éthique et péréquation, doivent toujours vous être présentées.

## *Conseils concernant l'utilisation de la tablette:*

- \* Si l'application FMI fonctionne mal, vous pouvez conseiller au dirigeant de faire le ménage en vidant le cache et en effaçant les données dans l'application FMI. (Attention dans ce cas, il faudra recharger les données concernant la rencontre en ayant un accès internet au stade)
- \* Conseiller au dirigeant de désactiver le WIFI lorsque la tablette est au stade.
- \* La tablette n'est pas utilisable si 2 équipes du même club s'affrontent. (obligation feuille de match papier)
- \* La tablette doit être utilisée si l'équipe visiteuse est absente